

**AUX MEMBRES DU CONSEIL  
PROVINCIAL DU HAINAUT**

N. réf. : SD  
Le 28 septembre 2020

Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 29 septembre 2020 :

□ **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-**

4. Sites de Ghlin et de Bauffe.-  
Question de M. le Conseiller provincial Philippe LESNE.
  
5. Fondation Gouverneur Cornez.-  
Question de M. le Conseiller provincial Philippe LESNE.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



**Armand BOITE**  
**Président du Conseil provincial**

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 29 septembre 2020**

**Question orale d'actualité**

**Sites de Ghlin et Bauffe**

Lors du dernier Conseil provincial, j'avais interpellé le Collège sur la « rentabilité » annoncée pour la reprise du site de Ghlin.

Lors de sa réponse, le Collège n'a donné aucun chiffre hormis le coût du canon annuel du bail emphytéotique à charge de la Province et le montant du loyer que la Police fédérale était prête à payer.

Par contre, le Collège n'a donné dans sa réponse aucun des autres coûts et recettes liés à la reprise de ce site.

Je constate cependant, alors que la séance du Conseil provincial n'était pas terminée, qu'un membre montois du Collège répondait à la presse et donnait une série d'informations qu'il n'a pas jugé intéressantes de donner au Conseil provincial quelques minutes plus tôt.

Ainsi, un coût de 500.000 € est annoncé pour la rénovation sommaire des bâtiments.

J'en déduis que le Collège dispose d'informations qu'il n'a pas voulu transmettre au Conseil provincial. Outre le non-respect de la loi, je me permets donc de réinterpeller le Collège.

Le 14 juillet dernier, le Collège provincial, par l'intermédiaire de M. LAFOSSE, déclarait que la reprise de site occupé précédemment par la sécurité civile à Ghlin était « rentable ». Ces propos ont par ailleurs été confirmés lors de ses interviews à TéléMB et à SudPresse lors du Conseil provincial du 8 septembre.

Au moment où la Province de Hainaut va devoir retrouver dans son budget plusieurs dizaines millions pour le financement des zones de secours, tout nouveau projet initié par la Province se doit effectivement d'être rentable dans le sens où il doit garantir que :

- soit des recettes nouvelles vont effectivement être générées au-delà des frais engendrés ;
- soit il va permettre de diminuer fortement les dépenses actuelles.

En ce qui concerne le site de Ghlin, les données actuellement disponibles font état au niveau des dépenses ordinaires connues à ce jour d'un loyer annuel à charge de la Province de 69.750 € pour une durée de 50 ans.

Au niveau des recettes ordinaires connues à ce jour, la Police fédérale envisage de louer une partie du site pour un montant de 34.740 € annuel et ce pour une durée de 25 ans avec cependant une possibilité d'y mettre fin après 18 ans.

Au niveau des autres dépenses à charge de la Province, il y a donc les investissements nécessaires à faire sur le site de Ghlin pour le remettre sommairement en état (500.000 € minimum) ainsi que les coûts de fonctionnement du site, en ce compris la masse salariale du personnel nécessaire pour gérer ce site sur place ou au sein des services de la Province.

Le Collège pourrait-il nous expliquer comment il arrive à prétendre que ce projet est rentable financièrement pour la Province ? Notamment en intégrant les coûts et amortissement du site de Bauffe qui se trouve impacté par ce projet.

En ce qui concerne le site de Bauffe, le Collège peut-il aussi nous expliquer ce que ce site va devenir et comment le Collège compte le valoriser pour qu'il ne devienne une charge supplémentaire au budget de la Province ?

Philippe LESNE,  
Conseiller provincial.

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 29 septembre 2020**

**Question orale d'actualité**

**Fondation Gouverneur Cornez**

Lors des discussions sur le budget initial 2020, le groupe Ecolo vous avais interpellé sur le subside d'un 1,4 million inscrit au budget extraordinaire comme subside pour la Fondation Gouverneur Cornez ; subside destiné à l'achat d'un bâtiment appartenant à la société de logement social montoise Toit&Moi.

La Dernière Heure s'est fait l'écho de la volonté de la Fondation de ne finalement pas acheter le bâtiment en question.

Plus surprenant, l'article de la DH nous apprend deux informations relatives à la Fondation Gouverneur Cornez :

1° la Fondation n'est manifestement pas en ordre au niveau de la composition et de la publication des membres de son conseil d'administration. Ce qui est interpellant car cela pose la question de la validité des actes qui sont posés par cette Fondation et la qualité de sa gouvernance.

2° un des administrateurs, interviewé par la DH, explique que « *la Fondation a pas mal d'argent qui dort dans des banques, mais que cela ne rapporte plus rien. D'où l'idée d'investir dans la brique* ».

Se pose alors la question de savoir pourquoi il fallait que la Province de Hainaut octroie un subside d'1,4 million et, au passage, de s'endetter pour 30 ans pour le rembourser avec les frais de charge de la dette qui vont avec?

J'aimerais entendre le Collège à ce sujet.

De manière plus générale, ne serait-il pas opportun de compléter nos règlements d'octrois de subsides avec deux conditions supplémentaires lorsque le subside est octroyé à une personne morale et qu'il dépasse les 5.000 €. A savoir :

- a. La preuve la personne morale est en ordre avec les publications légales qui lui sont imposées.
- b. Recevoir le dernier bilan approuvé afin de vérifier que la personne morale concernée ne dispose pas de fonds propres qui lui permettraient de couvrir par elle-même l'activité pour laquelle elle demande un subside.

Ces deux conditions permettraient à la Province d'octroyer des moyens à des organisations ayant une gouvernance saine et qui ont vraiment besoin d'être aidées.

Philippe LESNE,  
Conseiller provincial.